

AFFAIRES GÉNÉRALES

Délibération n° C16_11_2023_01

Installation des conseillers communautaires de la commune de Luché-sur-Brioux

Le Conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE de l'installation des nouveaux conseillers communautaires représentant la commune de Luché-sur-Brioux :
 - Monsieur Grégory MANN, titulaire,
 - Monsieur David GIRAULT, suppléant.

Délibération n° C16_11_2023_02

Conseil communautaire du 28 septembre 2023 - Approbation du procès-verbal (annexes)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du conseil communautaire du 28 septembre 2023.

Délibération n° C16_11_2023_03

Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DÉSIGNER Monsieur Jean-Guy DINET en tant que référent déontologue des élus communautaires, conformément aux critères définis ci-dessus ;
- AUTORISER le président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Délibération n° C16_11_2023_04

Modification des délégations de compétences au bureau communautaire et au président

Pour : 63	Abstention : 2	Contre : 4	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la modification des délégations de compétences au bureau communautaire et au président telle que présentée.

Délibération n° C16_11_2023_05

Élection du 9ème membre du bureau communautaire (annexes)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ÉLIRE Monsieur Éric BERNARD en tant que 9ème membre du bureau communautaire.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Délibération n° C16_11_2023_06

Modification du tableau des emplois permanents

Pour : 68	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

Délibération n° C16_11_2023_07

Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission accompagnement du contrat opérationnel de mobilité

Pour : 55	Abstention : 13	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	-----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission « accompagnement du contrat opérationnel de mobilité », à temps complet, à effet du 01/01/2024, d'indexer la rémunération sur la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux (catégorie A) (en fonction du profil retenu) et d'autoriser le recrutement d'un agent, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans. A pourvoir selon les modalités visées, dans le cadre d'un contrat de projet, en application de l'article L. 332-4 et suivants du code général de la fonction publique ; les crédits étant prévus au budget principal de l'exercice.

FINANCES

Délibération n° C16_11_2023_08

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 (annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal et des budgets annexes zones d'activités, patrimoine économique, TEOM, réseau de chaleur et GEMAPI de la communauté de communes Mellois en Poitou à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- AUTORISER le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° C16_11_2023_09

Fixation de la durée et du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57 - Budget principal et budgets annexes (zone d'activités, patrimoine économique et taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le principe de l'amortissement au prorata temporis ;
- FIXER les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulées dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- CALCULER l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis, et de débiter celui-ci à la date de l'émission du mandat ;
- DÉROGER à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur à 1 000 € TTC. Dans ce cas, ces biens seront amortis sur 1 an au cours de l'année N+1 suivant la date d'émission du mandat ;
- DÉROGER à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour les subventions d'équipements versées. Ces catégories d'immobilisations seront amorties selon leur durée respective au 1^{er} janvier N+1 suivant la date d'émission du mandat. La neutralisation budgétaire s'appliquera à l'amortissement de ces subventions.

Délibération n° C16_11_2023_10

Amortissement des subventions d'équipement versées (attribution de compensation en investissement) - Neutralisation - Budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la durée de l'amortissement sur une année et la mise en œuvre de la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées dans le cadre des attributions de compensation en investissement.

Délibération n° C16_11_2023_11

Adoption du règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Mellois en Poitou applicable à compter du 1er janvier 2024 (annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Mellois en Poitou annexé à la présente délibération.

Délibération n° C16_11_2023_12

Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2023 - Fixation des montants définitifs

Pour : 66	Abstention : 0	Contre : 1	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ARRÊTER les montants révisés des attributions de compensation définitifs pour les communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou au titre de l'année 2023, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau ;
- AUTORISER le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° C16_11_2023_13

Décision modificative n°5 - Budget principal

Pour : 66	Abstention : 0	Contre : 1	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°5 du budget principal.

Délibération n° C16_11_2023_14

Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes ainsi que le montant total des autorisations de programme tels que présentés.

Délibération n° C16_11_2023_15

Décision modificative n°3 - Budget annexe assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°3 du budget annexe assainissement collectif.

Délibération n° C16_11_2023_16

Décision modificative n°4 - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°4 du budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Délibération n° C16_11_2023_17

Décision modificative n°1 - Budget annexe patrimoine économique

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe patrimoine économique.

Délibération n° C16_11_2023_18

Régularisation de la comptabilité de stocks

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la régularisation des écritures de stocks telle que présentée selon le tableau ci-dessus.

Délibération n° C16_11_2023_19

Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024 - Budget annexe assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque (annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif aux budgets annexes assainissement collectif, assainissement non collectif et photovoltaïque et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat
- APPROUVER ledit rapport.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Délibération n° C16_11_2023_20

Signature du contrat avec le département pour l'Espace Naturel Sensible - Carrière de Cinq Coux (annexes)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à signer le contrat de partenariat avec le département des Deux-Sèvres pour l'Espace Naturel Sensible Carrière de Cinq Coux ;
- DESIGNER Madame Sylvie BRUNET, vice-présidente à l'animation du territoire, en tant que référente de la communauté de communes au sein du comité des Espaces Naturels Sensibles.

CLIMAT - AIR - ENERGIE

Délibération n° C16_11_2023_21

Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (annexes)

Le Conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Délibération n° C16_11_2023_22

État des lieux du contrat d'objectifs territorial (COT) avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et désignation des élus référents (annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- PRENDRE CONNAISSANCE de l'état des lieux climat air énergie et économie circulaire annexé ;
- DESIGNER les élus référents au contrat d'objectifs territorial (COT), conformément aux dispositions citées dans la présente délibération.

Délibération n° C16_11_2023_23

Avis sur le projet éolien de la Plaine du Balusson (annexes)

Pour : 58	Abstention : 8	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ÉMETTRE UN AVIS DÉFAVORABLE sur le projet éolien de la Plaine de Balusson.
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce afférente.

AMÉNAGEMENT

Délibération n° C16_11_2023_24

Plan local d'urbanisme (PLU) de Limalonges - Modification simplifiée n°2 - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale (annexes)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CONFIRMER, au regard de l'avis conforme de la MRAe, la décision de ne pas procéder à une évaluation environnementale de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Limalonges.

Délibération n° C16_11_2023_25

Plan local d'urbanisme (PLU) de Sauzé-Vaussais - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale (annexes)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CONFIRMER, au regard de l'avis conforme de la MRAe, la décision de ne pas procéder à une évaluation environnementale de la procédure de modification n°1 du PLU de Sauzé-Vaussais.

CYCLE DE L'EAU

Délibération n° C16_11_2023_26

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB) (annexes)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les nouveaux statuts du SMABACAB (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief),
- AUTORISER le Président ou tout délégué de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° C16_11_2023_27

Modification des statuts du Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCP) (annexes)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les nouveaux statuts du Syndicat des Bassins Charente et Péruse tels que joints en annexe à la présente délibération ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Délibération n° C16_11_2023_28

Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la société publique locale (SPL) UniTri (annexes)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur rapport annuel du mandataire 2022 au sein de la SPL UniTri.
- APPROUVER ledit rapport.